

1 Parrainez un arbre

Offre réservée aux habitants de Saint-Prex

120.- pièce

Plantation et transport
à la charge de l'acquéreur

Dans **3 à 5 ans**

Vous pourrez soit:

Le planter dans votre jardin

L'offrir à une personne proche
ou en faire **don** à la Commune

L'arbre doit impérativement rester à Saint-Prex

Commune de Saint-Prex



Vous pouvez rendre visite à votre filleul dans la pépinière urbaine de la Commune, derrière le parking du Cherrat. Il fait partie des huit espèces écotypes du Sud plantées à Saint-Prex. Sachez que vous parrainez un arbre courageux qui répond aux défis climatiques de demain.

Ce jeune arbre vous remercie déjà de lui laisser une chance de démontrer sa capacité d'adaptation sous les cieux saint-preyard. Il n'est pas le seul à vous être reconnaissant. En le parrainant, vous participez à l'augmentation de la canopée de notre village et vous œuvrez ainsi à l'amélioration du bien-être de toute la population.

Parrains et marraines, merci pour votre générosité !

Inscription

